

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le jeudi quatorze du mois de d'avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 08 avril 2022

PRÉSENTS: *Mme JACQUIN Martine, Maire*

Mmes Ms: VALTAT Roger, SERRE Patrice, DAUPHANT Aude adjoints.

Mmes et Ms: MARC Emmanuelle, MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle, MITAUT Rachel; BESSON Pierre-Henri, CHARRAT Laurent, GUICHARD Serge, JEANNIARD Luc, RIONDET Jacques, ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENTS EXCUSÉS: *Mmes GRASSER Sylvie, ERBS Angélique, VAYSSIERE Nora; M. BONNARDON Maurice.*

PROCURATIONS : *ERBS Angélique à JACQUIN Martine
BONNARDON Maurice à ROBERT-MICHON Flavien
VAYSSIERE Nora à SERRE Patrice*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *M. RIONDET Jacques*

Etat civil

Mariages :

DE SOUSA MOURA Patrick et GONCALVES VIEIRA Susana : le 19 mars à Colombe

Décès :

RUBAT née PATRAT Geneviève : le 24 mars

- X** Présentation d'un projet de méthaniseur par la société et échange
- X** Extension de l'école et construction d'un restaurant scolaire : point sur les travaux
- X** Vote des subventions aux associations communales et intercommunales
- X** Solidarité Ukraine : subvention
- X** Entretien des locaux : résultats de l'appel d'offres et entreprise retenue
- X** Plateforme de transit des boues de la station Aquantis de Rives : avis de la commune
- X** Demande de stationnement: prix et conditions
- X** Compte rendu des commissions municipales
- X** Compte-rendu des commissions de la CCBE
- X**
- X**
- X** Questions diverses

- X** Cérémonie du 8 mai

Présentation d'un projet de méthaniseur par la société et échange

Mme le Maire remercie M. Xavier HEDEVIN pour sa présence et lui laisse la parole afin qu'il présente au conseil municipal le projet de Méthaniseur sur la commune.

Intervention de M. Xavier HEDEVIN

Il est accompagné de M. Guillaume ROBERT-MICHON, un des agriculteurs porteur de ce projet. Il précise que Flavien, conseiller municipal, travaille au sein de sa société « VALTERRA »

Descriptif du projet :

Installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production

Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires

La quantité de matières traitées étant inférieure à 30 t/j

Porteurs du projet (plus de 50 %) :

SARL de la Raffinière, représenté par Guillaume Robert-Michon.

Douillet Pascal.

GAEC la Voie Lactée, représenté par David Bouquet.

Serre-Combe Quentin.

GAEC des Frasses, représenté par Nicolas Golobinek.

ERAL de la Bertine, représenté par Rémi Coudurier.

Porteurs du projet (moins de 50 %) :

Valterra Matières Organiques. Développement de projet de méthanisation agricole et/ou territoriaux, potentiellement également apporteur de gisements méthanogènes.

Projet agricole avec plus de 50 % des parts détenues par des agriculteurs.

La société VALTERRA est basée à Colombe

Valterra, acteur indépendant, intervient dans les domaines de l'environnement et du traitement des déchets organiques.

Expert de la valorisation de matières organiques depuis plus de 30 ans, Valterra est constitué d'un consortium regroupant - à 37 % - 3 cadres historiques, une majorité des salariés de la société, et - à 63 % - 5 entrepreneurs agricoles partenaires de longue date dans des filiales du groupe.

Cette complémentarité capitalistique s'avère précieuse pour tisser des liens très étroits avec le milieu agricole et développer une connaissance avérée du territoire.

Projet :

Matières premières	Tonnage annuel
Fumier Bovin très pailleux	400
Fumier Bovin très pailleux	1800
Fumier Bovin très pailleux	450

Lisier	300
Fumier Bovin très pailleux	240
Biodéchets végétaux	100 à 200
CIVE	6 à 7250 t
Total	10 500 t

Prévision d'injection : entre 95 et 130 Nm³/h.

La variation s'explique par les variations de potentiel méthanogène des matières entrantes dans le gisement. Des analyses spécifiques au projet sont en cours.

Projet agricole avec plus de 50 % du gisement d'origine agricole.

« Une production de 100 Nm³/h permet d'alimenter en biométhane l'équivalent de 1500 logements neufs. »

Intérêt pour les porteurs de projet :

Pour les agriculteurs :

Solution de traitement pour les effluents agricoles : les digestats sont réputés sans odeur.

Intérêt agronomique du digestat : valeur azotée (digestat liquide) et amendement organique (digestat solide).

Valorisation du foncier par une deuxième récolte (CIVE).

Retour financier de la vente du biogaz.

Pour Valterra :

Savoir-faire de gestion des projets avec des agriculteurs.

Duplication de son retour d'expérience dans les projets de méthanisation.

Retour financier de la vente du biogaz.

Epandage des digestats

Prévision de production : Environ 10000 t à 11 % MS.

Soit épandage de digestats bruts à 11 % MS.

Soit séparation de phase : épandage de digestats solides à 20 % MS, et épandage de digestats liquides à 6 % MS.

Epandage sur les parcelles des porteurs de projet en remplacement des fumiers, à 15 t/ha, en fonction des caractéristiques agronomiques des digestats, soit 650 ha/an. Surfaces dont disposent les partenaires agriculteurs.

* Un projet de ce type c'est environ 5 millions d'euros d'investissement

Le premier emplacement prévu sur Colombe se situait devant les écoles mais il a été jugé trop proche des habitations et sur une voie où beaucoup de véhicule circulent, la collectivité a souhaité que soit étudié un autre lieu.

Ce nouvel emplacement est un terrain d'environ 1,50 hectare situé à proximité du terrain d'aéromodélisme.

Extension de l'école et construction d'un restaurant scolaire : point sur les travaux

Patrice SERRE :

Bâtiment de l'école : Les peintures se terminent, l'éclairage est en place et l'installation phonique devrait se terminer fin de semaine prochaine

Bâtiment de la Cantine : la toiture est terminée, la pose des menuiseries extérieures devrait commencer à la fin de semaine prochaine. Ce bâtiment devrait être hors d'eau hors d'air d'ici le 15 mai.

2022-13 : Vote des subventions aux associations communales et intercommunales pour l'année 2022

Mme Aude DAUPHANT, adjointe, présente au conseil municipal le travail effectué par la commission « Vie associative » concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022.

La commission propose :

- * De ne pas modifier les montants attribués par adhérent
- * D'effectuer quelques augmentations minimales pour certaines subventions forfaitaires
- * D'attribuer une subvention au sou des écoles en reconnaissance du travail fourni par les bénévoles.

Après avoir entendu l'exposé de Mme l'adjointe et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * Approuve le travail de la commission
- * Fixe le montant des subventions aux associations comme ci-dessous
- * Charge Mme le Maire de procéder au versement de ces sommes aux associations concernées.

Attribution forfaitaire :

<i>Association</i>	<i>Montant de la subvention en €</i>
ADMR des Terres Froides	2 100
SSIAD Terres Froides	350
Croix Rouge Française unité locale de Voiron Chartreuse	350
ACCA de Colombe chez ROBERT-MICHON Jacques	130
Amicale des sapeurs pompiers de Colombe	640
Amicale des donneurs de sang Le Grand-lemps / Colombe	150
Club sérénité Colombe	300
Élans solidaires Le Grand-Lemps	350
Secours catholique	250
Association Musique des Terres Froides	1 300
Sou des école de Colombe	200
<i>Sous Total 1</i>	<i>6 120</i>

Attribution au nombre d'adhérents :

Association	Montant de la subvention en €
LCA Foot 38	1 460
Foyer des jeunes de Colombe	1 870
Hand Bièvre Terres Froides	980
Terres Froides Basket	1 075
Terres Froides Basket subvention exceptionnelle niveau	500
Jeunes sapeurs pompiers des Terres Froides	325
Union Chabonnaise	780
Cyclo loisir de la Bièvre	210
Colombe Model Club	265
Sous total 2	7 465
TOTAL (ST1 + ST2)	13 585
C.C.A.S de Colombe	6 000

2022-14 : Solidarité Ukraine : subvention

Mme le Maire expose :

Comme convenu lors de la précédente séance un point de l'ordre du jour de cette réunion est l'Ukraine.

Depuis le début de ce conflit une forte mobilisation de tous s'est mise en place, pour la collecte et l'acheminement de matériels et produits d'hygiène.

Les besoins sont toujours importants mais la logistique a un coût et il est préférable d'apporter des aides financières pour que les matériels soient achetés sur place.

Afin de répondre aux besoins humanitaires des personnes touchées par ce conflit la croix rouge a mise en place des actions de soutiens notamment sur des activités de premiers secours d'urgence et l'achat de gros matériel médical.

Mme le Maire propose au conseil municipal d'apporter une aide financière par le biais de la croix rouge à hauteur de 1 € par habitant soit 1669 €.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* décide d'attribuer une somme de 1 670 € en solidarité avec l'Ukraine

* Charge Mme le maire de procéder au virement de cette sommes sur le compte ouvert au sein de la croix rouge.

2022-15 : Entretien des locaux : résultat de l'appel d'offres et choix de l'entreprise :

Monsieur Patrice SERRE, adjoint en charge des bâtiments expose :

Le contrat d'entretien des bâtiments communaux qui a été signé avec Voiron Clean arrive à son terme le 30 avril 2022 ; un appel d'offres a donc été lancé le 16 février dernier et 4 sociétés ont remis une proposition avant le 18 mars à 16 h.

Toutes ces entreprises sont venues sur place pour visiter les locaux concernés par cette prestation.

Une analyse des différentes offres a été effectuée et il ressort les résultats suivants,

1 Prix (sans le troisième bâtiment de l'école) : 40 %

Société	Taux horaire prestation courante	Montant TTC/11 mois	Forfait annuel vitrerie mairie TTC	Total TTC	Nombre de points
EDEN	21,60 € / heure	43 095,96	0	43 095,96	40
ABER propreté	20 € / heure	48 027,60	660	48 687,60	35,41
SINE Entretien	17 € / heure	44 550,60	600	45 150,60	38,18
Société ARCADE	19,50 € / heure	55 435,42	1 680	57 115,42	30,18

2- Références qualité entreprise : 50 %

Société	critères	Note intermédiaire	Total note intermédiaire
EDEN	-Présentation du BPU -Présentation de la société -Présentation du planning - Moyens -plan de suivi et d'intervention	5/10 9/10 6/10 8/10 7/10	35//50
ABER propreté	-Présentation du BPU -Présentation de la société -Présentation du planning - Moyens -plan de suivi et d'intervention	8/10 8/10 10/10 8/10 6/10	40/50
SINE Entretien	-Présentation du BPU -Présentation de la société -Présentation du planning - Moyens -plan de suivi et d'intervention	7/10 5/10 7/10 8/10 6/10	33/50
Société ARCADE	-Présentation du BPU -Présentation de la société -Présentation du planning - Moyens -plan de suivi et d'intervention	10/10 6/10 10/10 8/10 9/10	43/50

3- Développement durable : 10 %

Société	observations	
EDEN	Certification Qualiprope Produit eco label Consommables recyclables Véhicule électrique	10
ABER propreté	Produit Eco label ROCHEX QSE iso 9001 2015	9
SINE Entretien	Ecolabel	9
Société ARCADE	Produit Eco label	9

4 Synthèse

Société	Prix 40 %	Présentation 50 %	Dev durable 10 %	Total /100	
EDEN	40	35	10	85	1
ABER propreté	35,41	40	9	84,41	2
SINE Entretien	38,18	33	9	80,18	4
Société ARCADE	30,18	43	9	82,18	3

A l'issue de cet exposé et au regard de l'analyse effectuée, Madame le Maire propose aux membres présents de retenir la société EDEN pour la réalisation de cette prestation pour un montant annuel TTC de 43 095,96 € ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* Valide cette analyse

* Charge Madame le Maire de signer le contrat d'engagement avec la société EDEN pour un début de prestation au 2 mai 2022 et pour une durée de trois années.

2022-16-1: Plateforme de transit des boues de la station Aquantis de Rives : avis de la commune

Mme le Maire expose :

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a déposé en préfecture une demande d'enregistrement en vue de mettre en place une plateforme de transit des boues de la station Aquantis sur la commune de Rives, lieu-dit « Bièvre ».

« Détails du projet :

Les boues produites dans le cadre de l'exploitation de la station d'épuration (STEP) Aquantis sont valorisées en épandage agricole selon le plan d'épandage d'Aquantis. Ce plan d'épandage fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 11 juin 2021. A termes, le plan d'épandage de la STEP sera révisé pour tenir compte des digestats (boues digérées en sortie du méthaniseur) d'Aquantis à valoriser en épandage. La présente demande au titre des Installations Classées pour

la Protection de l'Environnement porte sur la plateforme de transit (2716-1) qui permet le stockage temporaire des boues d'Aquantis avant valorisation en épandage agricole.

La plateforme de transit est située sur la commune de Rives (38), au droit de la parcelle n°104 de la section AB, dont la CAPV est propriétaire. Elle est desservie depuis la RD 519 par le chemin communal n°8 du Pas Saint-Martin.

*La plateforme est composée de deux fosses de transit rectangulaires, en pente douce depuis l'entrée vers le fond des fosses. Les dimensions de ces deux fosses sont les suivantes : - Fosse est : 32 m de long * 18 m de large avec une profondeur maximale en fond de fosse de 1,70m ; - Fosse ouest : 29,6 m de long * 15,4 m de large avec une profondeur maximale en fond de fosse de 2m. Les fosses de transit offrent une capacité maximale de stockage temporaire de 1 300 m3.*

L'installation a pour objet de recevoir les boues de la STEP Aquantis pour un entreposage temporaire dans l'attente de leur reprise et de leur évacuation en vue d'une valorisation par épandage agricole selon le calendrier d'épandage établi dans le cadre du plan d'épandage de la STEP. Aucune autre opération que ce transit n'est réalisée sur l'installation. Au départ de la STEP, les boues sont acheminées au niveau des fosses de transit par voie routière »

Considérant que la commune de Colombe ait concernée par le rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet nous sommes consultés conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et ayant pris connaissance du dossier en amont, le Conseil Municipal après avoir délibéré à 17 voix POUR et 1 voix CONTRE donne un avis favorable à ce projet.

2022-17 : Demande de stationnement « CANI'BAIN 38 »: prix et conditions

M. Roger VALTAT, adjoint donne lecture au conseil municipal de la demande de Mme Cindy MERMET ; entreprise CANI'BAIN 38 :

« Bonjour,

Je vais créer mon autoentreprise d'ici une quinzaine de jours : c'est un camion itinérant pour le lavage des chiens.

Je vais me déplacer 30kms autour de Champier qui est mon lieu de résidence.

Je vais mettre à disposition mon camion avec une machine avec 3 bacs de lavage totalement fabriquée par mon mari. Il y a donc la possibilité de laver trois chiens en même temps.

Ce sont les propriétaires qui laveront leurs chiens mais je serai là pour les assister. Et par la suite il se peut que je propose également mes services pour le lavage complet car j'ai eu des demandes dans ce sens.

Il y a également deux pulseurs pour sécher les chiens.

L'eau est à bonne température grâce à un chauffe-eau. Le shampoing sera fourni pour ceux qui le désirent et des serviettes seront à disposition ainsi que divers accessoires.

Je serai autonome en électricité et en eau mais si cela est possible je souhaiterai pouvoir me raccorder à un point d'eau et éventuellement à l'électricité.

Je n'ai pas de groupe électrogène donc pas de nuisances sonores. J'ai des panneaux solaires qui chargent les batterie pour les pulseurs.

C'est pour cela que le branchement électrique serait un plus au cas où il n'y ait pas de soleil et qu'il y est beaucoup de chiens à longs poils à sécher.

Je serai présente tout le temps lors des prestations.

L'eau sale est stockée dans mon camion, il n'y aura en aucun cas de rejet sur la voie publique. C'est un service de lavage et séchage et non de toilettage. Il n'y aura pas de coupes de poils ni d'ongles.

Les dimensions du camion, un Renault Mascott, sont les suivantes : 3m30 de haut, 2m15 de large et 6m60 de long.

L'idéal serait donc d'avoir l'autorisation de me garer sur un parking de votre commune. Pour la fréquence je ne peux pas encore le prévoir étant donné que ça sera en fonction de la demande.

L'histoire de ce projet :

Cela fait plus de 2ans que l'on travaille sur le projet. Depuis que l'entreprise dans laquelle je travaillais a commencé à avoir des difficultés j'ai cherché un projet dans lequel me reconvertir. La société a finalement fermée en Juillet 2021. C'est tout simplement en discutant avec des collègues de boulot que mon mari a eu l'idée. Beaucoup de personnes ne veulent plus laver leurs animaux dans leur salle de bain car ce n'est pas pratique, salissant, ça peut boucher les canalisations et l'animal n'est pas forcément à l'aise.

J'adore les animaux et le contact avec les gens et il y a de la demande donc je pense que ce projet va fonctionner »

A l'issue de cet exposé, Mme le maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré et à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal :

- * Accepte que ce commerce s'installe « Place Eugène Chavant »
- * Demande à ce que les déjections éventuelles aux abords du camion soient enlevés par l'entrepreneur et que l'emplacement soit laissé propre
- * Demande une autonomie totale de l'activité (électricité, eau, etc.)
- * Fixe le montant du droit à 10 € par stationnement

Compte rendu des commissions municipales

Commission VOIRIE

Laurent CHARRAT :

L'entreprise GACHET a commencé les travaux de réfection des chemins de plaine, aujourd'hui il a été nécessaire de mouiller les chemins pour pouvoir travailler correctement.

Les chemins en fond de plaine sont terminés et en attendant de continuer le matériel est stocké vers la ferme chemin des chaumes.

Commission SCOLAIRE

Patrice SERRE :

Des devis de matériels informatiques ont été demandés pour équiper la nouvelle salle informatique. Une réunion sera organisée prochainement pour l'étude des devis et le choix de la société.

Compte-rendu des commissions de la CCBE

Roger VALTAT :

Le dernier conseil communautaire a eu lieu le 28 mars.

Les points abordés sont les suivants :

Administration générale

Modification du règlement intérieur du conseil communautaire

Désignation d'un membre suppléant pour la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Marchés public : Autorisation de signer le marché n°21SE22 « collecte des déchets ménagers et assimilés »..

Ressources Humaines :

Présentation du rapport « Égalité Hommes / Femmes »

Création de poste de chef de service Gestion des Déchets

Finances :

Vote des taux 2022 de fiscalité directe.

Vote du montant du produit appelé pour le financement des charges GEMAPI.

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 – budget principal

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 – Budget Ordures Ménagères.

Vote du budget primitif 2022 – budget principal

Vote du budget annexe 2022 – Ordures Ménagères.

Vote du budget annexe 2022 - Immobilier d'Entreprise

Vote du budget annexe 2022 – Zones Économiques

Vote du budget annexe 2022 – Eau.

Vote du budget annexe 2022 – Assainissement

Vote du budget annexe 2022 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Développement économique :

Adhésion au plan local de conservation des espèces patrimoniales en plaine de Bièvre et du Liers.

PCAET :

Avis sur le projet de 3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération grenobloise pour la période 2022- 2027

Cycle de l'eau :

Acquisition d'une parcelle pour la construction d'un réservoir d'eau potable à Colombe

PLUi:

Examen au cas par cas sous la responsabilité de la personne publique responsable - délibération prise avis conforme rendu par la MRAe

Modification simplifiée n°1 du PLUi - modalités de mise à disposition du dossier au public.

Questions diverses :

* La cérémonie du 8 mai est fixée à 10h15 : rendez-vous parking du gymnase puis défilé jusqu'au monument aux morts pour la cérémonie commémorative.

* Rappel du tour de garde pour le 2^e tour des élections présidentielles,

l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 05